

Missions du BASU

■ Aide à la constitution des dossiers d'urbanisme, sur rendez-vous :
rdvdu.apps.paris.fr

■ Accompagnement au dépôt numérique, sur rendez-vous :
rdvdu.apps.paris.fr

■ Consultation des dossiers d'urbanisme ayant fait l'objet d'une décision

■ Informations au public sur :
- le Plan local d'urbanisme (PLU)
paris.fr / Le plan local d'urbanisme
- les Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
paris.fr / Secteurs sauvegardés

■ Informations sur les enquêtes publiques

■ Les économies d'énergie et l'application du Plan climat air énergie territorial :
Agence parisienne du climat

Vous avez un (création ou modification d'une

1 Préparez et constituez votre dossier

Pour déterminer le type de demande d'urbanisme à déposer et les documents à fournir :

■ Rendez-vous sur :
paris.fr / Services / Urbanisme / Demande d'autorisations / Démarches d'urbanisme en ligne

■ Obtenez une aide ou un conseil du BASU à l'aide du formulaire de contact :
paris.fr / Mon Paris
ou sur rendez-vous :
rdvdu.apps.paris.fr

2 Vérifiez la faisabilité de votre projet

Pour savoir si votre projet respecte la réglementation en vigueur :

■ Prenez un rendez-vous de faisabilité avec un instructeur sur *paris.fr* :
rdvdu.apps.paris.fr

Ces rendez-vous ne sont pas pris en compte par le BASU.

Vous souhaitez d'occupation

■ Votre demande concerne l'installation d'une terrasse annuelle, d'un étalage ou d'un contre-étalage :
Dematpr.apps.paris.fr

projet de travaux

construction, changement de destination de locaux)

3 Déposez votre dossier

Pour un permis de construire, une déclaration préalable, un permis d'aménager, un permis de démolir :

■ Le dépôt en ligne, c'est plus simple, plus rapide !

Depuis avril 2019, via le téléservice gratuit créé par la Ville de Paris, vous pouvez déposer votre dossier sous format numérique et suivre son traitement.



■ Sur paris.fr : créez un compte « Mon Paris » certifié « FranceConnect », remplissez un formulaire, joignez le dossier numérique.

Pour l'accès au guichet électronique :

[paris.fr / Services / Urbanisme / Demandes d'autorisations / Démarches d'urbanisme en ligne](https://paris.fr/Services/Urbanisme/Demandes_d'autorisations/Demarches_d'urbanisme_en_ligne) ou [paris.fr / Services en ligne / Urbanisme](https://paris.fr/Services/en_ligne/Urbanisme)

Pour le suivi de votre dossier en cours, vous pouvez effectuer une demande via le formulaire de contact : [paris.fr / Mon Paris](https://paris.fr/Mon_Paris)

■ À compter du 1^{er} juin 2022, le dépôt des dossiers papier dans le hall d'accueil ne sera plus possible. Si vous ne disposez pas d'un accès numérique, vous pouvez :

- obtenir une aide au dépôt numérique au BASU, uniquement sur rendez-vous : rdvdu.apps.paris.fr

- envoyer un recommandé à l'adresse postale suivante :
Direction de l'Urbanisme - Bureau Accueil et Service à l'Usager
6 promenade Claude-Lévi-Strauss - CS 51388
75639 PARIS CEDEX 13

ez obtenir une autorisation du domaine public

■ Votre demande concerne une terrasse estivale ou une contre-terrace annuelle sur stationnement :

Dematpr.apps.paris.fr

Contacter le BASU

- Par téléphone au 3975
- Via le formulaire de contact sur [paris.fr / Mon Paris](http://paris.fr/MonParis)
- Vous pouvez prendre rendez-vous : rdvdu.apps.paris.fr
- Vous pouvez consulter les dossiers d'urbanisme ayant reçu une décision : [paris.fr / Mon Paris / formulaire de contact / sujet](http://paris.fr/MonParis/formulaire_de_contact/sujet) : > [urbanisme](#) / [thématique](#) > [consultation de dossiers instruits](#)



Adresse postale

Direction de l'Urbanisme
Bureau Accueil et Service à l'Usager
(BASU)
6 promenade Claude-Lévi-Strauss
CS 51388
75639 PARIS CEDEX 13

Pour en savoir plus

Sur l'urbanisme à Paris

- Site de la Ville de Paris : [paris.fr / Services / Urbanisme](http://paris.fr/Services/Urbanisme)
- Vous renseigner sur votre terrain : *Les règles d'urbanisme, mode d'emploi (le Plan local d'urbanisme, les renseignements d'urbanisme, les secteurs sauvegardés)*
 - Visualiser les demandes d'autorisation d'urbanisme : *Demandes d'autorisations / Carte des demandes et autorisations d'urbanisme*
 - Consulter un-e conseiller-ère info-énergie au BASU pour l'isolation thermique des façades : *Demandes d'autorisations / Aides spécifiques / Isolation thermique des façades*
 - Connaître les projets d'aménagements urbains : *Projets d'aménagements urbains, Projets « réinventés »*
 - Questions diverses : *Les règles d'urbanisme, mode d'emploi / FAQ Urbanisme*

Sur le changement d'usage d'un logement

- Demandes d'autorisations / Exercer une activité dans un logement*
- Consulter la page paris.fr : *Comment exercer une activité dans un logement - Ville de Paris*

Sur la copropriété ou la location

Site de l'ADIL de Paris : ADIL75 (Agence départementale d'information sur la location), www.adil75.org

Question d'ordre général

Déclarer une nuisance ou une anomalie sur le domaine public (terrasses..) depuis la plateforme Dans Ma Rue : [paris.fr / Accès rapides / Signaler une anomalie avec DansMaRue](http://paris.fr/Accès_rapides/Signaler_une_anomalie_avec_DansMaRue)

Le Bureau Accueil et Service à l'Usager

*Retrouvez
sur paris.fr
toutes les infos
relatives aux
demandes
d'urbanisme*



Guichet unique pour toutes les demandes
d'autorisations d'urbanisme et du paysage de la rue